

MODALITÉS D'INSCRIPTION

ASSURANCE ANNULATION

Les usagers peuvent souscrire auprès d'une compagnie de leur choix une assurance complémentaire comprenant à la fois une assurance annulation et assistance rapatriement.

SANTÉ

Les jeunes devront être à jour de leurs vaccinations (Diphthérie, Tétanos et Poliomyélite (DTP)) sauf contre indication reconnue.

En cas de maladie ou d'accident, les frais médicaux dont l'avance aurait pu être consentie par Escalado devront être remboursés par la famille. En relation avec les familles, Escalado étudiera la formule la plus adaptée permettant la meilleure intégration possible pour les enfants présentant un handicap.

Escalado ne sera pas tenu responsable de tout problème de santé qui n'aurait pas été signalé lors de l'inscription et des conséquences qui pourraient y avoir.

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Escalado a souscrit auprès de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF, 79038 Niort cedex) une police d'assurance responsabilité civile professionnelle, conformément aux dispositions des articles 20 et suivants du décret N°94.490 du 15 juin 1994, pris en application de l'article 31 de la loi du 13 juillet 1992.

- Dommages corporels 30 000 000 €/sinistre
- Dommages matériels et immatériels consécutifs 15 000 000 €/sinistre. La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus à 30 000 000 €/sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs 50 000 €/sinistre
- Responsabilité civile «produits» y compris intoxication alimentaire 5 000 000 €/année d'assurance dont frais de retrait 1 000 000 €/année d'assurance.

DROIT À L'IMAGE

À l'occasion des activités d'Escalado des photographies ou des films des participants peuvent être réalisés. Ils pourront être utilisés, par Escalado et/ou ses partenaires à des fins d'information ou de valorisation en tous formats, sur tous supports et par tous moyens et procédés de communication numérique ou papier. Sauf opposition écrite communiquée lors de l'inscription, l'inscription à Escalado vaut autorisation gracieuse de fixer et/ou enregistrer, l'image et/ou les propos du participant concerné et d'utiliser l'image et/ou les propos ainsi reproduits. Cette autorisation s'entend pour le monde entier et limitée à deux ans.

PROGRAMMATION

Les informations contenues dans la brochure séjours été 2023 n'ont pas de valeur contractuelle.

Le paiement de l'inscription annuelle implique l'acceptation des conditions générales de vente.

Escalado

INFOS PRATIQUES

Siège Escalado - 49 rue Jean Jaurès

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
14h/18h		14h/18h		14h/17h

- Accueil du public uniquement sur RDV
- Accueil du public sans RDV

Accueil téléphonique - 02 44 73 45 00
Du lundi au vendredi - 9h/12h - 14h/17h

www.escalado.fr | info@escalado.fr

 [escaladojeunesse](https://www.facebook.com/escaladojeunesse)

 [escalado44600](https://www.instagram.com/escalado44600)



Escalado 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique

Escalado
11-15 ans



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRÉAMBULE

Tous nos séjours sont agréés par le Ministère de l'Education. Les directeurs et animateurs possèdent les diplômes requis : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), et quand nécessaire Brevet de Surveillant de Baignade. Les intervenants qui encadrent des activités spécifiques (escalade, canoë, équitation...) sont titulaires du diplôme d'état correspondant.

INSCRIPTION

Votre inscription est enregistrée par Escalado dès réception : de la somme de 4€ d'inscription annuelle par enfant, du dossier d'inscription dûment complété, des documents complémentaires (fiche sanitaire, certificat médical et ou attestations suivant les activités), des arrhes : 50% du montant du séjour ou une attestation de prise en charge équivalente au montant des arrhes. Sur les 3 premières tranches de quotient familial, un minimum de 20 € par semaine et par enfant inscrit sera demandé.

PRESTATIONS

Nos tarifs comprennent les prestations suivantes : le transport aller-retour, l'hébergement, la pension complète, l'encadrement et l'animation des activités proposées, les matériels nécessaires aux activités sauf exception mentionnée dans le dossier d'inscription.

RÈGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Pour l'ensemble des séjours, Escalado devra être en possession du montant total du séjour au plus tard le 30 juin 2023. Le non-respect de ces délais entraînera automatiquement l'annulation de l'inscription sans aucun remboursement des arrhes versées. Possibilité d'échelonner les règlements. Paiements par : chèque, espèces, virement, chèques vacances.

ANNULATION

1/ Du fait de l'association. Escalado peut exceptionnellement être contraint d'annuler un séjour en cas d'effectif insuffisant, la non obtention des subventions ou d'évènement normalement imprévisible. Dans ces cas, les familles seront remboursées des sommes versées, hors inscription annuelle.

2/ Du fait de l'utilisateur. Le désistement, l'annulation, le séjour écourté, constituent pour Escalado un préjudice compte-tenu de notre engagement visant à fournir les prix les plus justes à nos usagers.

Si annulation du séjour après inscription définitive, les arrhes versées seront conservées par Escalado sauf pour raisons médicales ou juridiques dûment justifiées.

L'annulation ou la non présentation au départ entraîneront le non remboursement du séjour sauf pour raisons médicales ou juridiques dûment justifiées. Les séjours écourtés du fait de l'utilisateur n'ouvrent droit à aucun remboursement. Si le comportement d'un participant se révélait susceptible de nuire gravement au groupe, après information des parents, Escalado se réserve le droit de le rapatrier. Aucun remboursement sur le séjour ne sera effectué. Les frais occasionnés par le retour du participant seront entièrement à la charge de la famille.

En cas de maladie ou accident ne permettant pas la poursuite du séjour, le remboursement sera effectué au prorata du nombre de jours restants, non effectués par la/le jeune.

11/13 ANS



De 10 ans ^{1/2} à 13 ans ^{1/2}
Être né(e) entre le 01/01/2010 et le 31/12/2012

13/15 ANS

De 12 ans ^{1/2} à 15 ans ^{1/2}
Être né(e) entre le 01/01/2008 et le 31/12/2010

MODALITÉS D'INSCRIPTION

● Base 1 - Du 17 au 21 juillet - 5 Jours ▲

La Jaille sur Yon (49) - Site Anjou Sports nature

Une semaine sur le thème du sport et de la nature

Sportif et aventurier ? Venez avec nous pour vivre un séjour en pleine nature au bord de l'eau. Des activités de loisirs et sportives rythmeront la semaine !

● Base 2 - Du 24 au 28 juillet - 5 Jours ▲

La Jaille sur Yon (49) - Site Anjou Sports nature

Une semaine sur le thème de l'eau et la nature

Envie de vous jeter à l'eau et de découvrir un nouvel environnement, alors venez changer d'air et pratiquer des activités aquatiques. Maillot de bain et lunettes de soleil et crème solaire conseillés !

● Du 11 au 18 août - 8 Jours ▲

Côte d'Armor (22) - Saint Briec

Cap sur l'aventure !

Venez vous défier et vous tester tout au long de ces 8 jours en côte d'Armor autour des quatre éléments qui sont l'eau, le feu, l'air et la terre. Au programme rigolades, activités physiques, et détente ainsi que bien d'autres surprises t'attendent !

● Du 22 au 29 août - 8 Jours ▲

Presqu'île de Quiberon (56)

Bienvenue dans cet Éden au bout de la terre ! Si vous avez envie d'être entouré par l'océan dans un petit coin de paradis qui sent bon la détente, alors ce séjour est fait pour vous ! Inscrivez-vous et rejoignez-nous pour créer vos vacances de rêve. Vous allez pouvoir choisir vos activités et vos sorties en fonction de vos envies et d'un budget donné. Aventurez-vous avec nous dans ce lieu où tout est possible.

● Du 31 juillet au 05 août - 6 Jours ▲

Chantier de jeunes patrimonial - Saint-Nazaire et ses environs (avoir 13 ans le jour du départ)

C'est quoi ?

Envie de participer à un projet collectif, vivre une expérience enrichissante ? Alors vous avez toute votre place pour cette aventure !!!

L'occasion d'apprendre des autres et de s'initier à de nouvelles pratiques. Ce séjour de vacances alterne entre des temps de travail bénévole, des temps de loisirs et des temps de vie collective.

● Cet été - 14/15 ans ▲

1 séjour en semi autonomie

Envie de partir seul(e) ou presque ?

Escalado propose à un groupe de jeunes nazairiens de partir cet été en séjour en semi-autonomie près de Saint-Nazaire. Plus d'infos à venir !

● Les échanges et projets en cours (complets)

Tunisie - Du 07 au 14 juillet

Le projet Franco/Tunisien a débuté à la rentrée avec l'accueil des jeunes tunisiens sur la thématique radio. Cet été, les jeunes nazairiens partent à Madhia en Tunisie.

Initiative de jeunes - Du 20 au 28 juillet

Escalado propose chaque année un projet Initiative de jeunes interculturel pour les 13-15 ans. Pendant une année, 8 jeunes se retrouvent très régulièrement pour préparer, échanger (soirées, mini-séjours...) sur leur projet. Cet été, les jeunes ont décidé de partir en Grèce avec comme thématique la culture et la jeunesse.

Echange Franco/Allemand - Du 1^{er} au 11 août

C'est un échange sur 2 années. L'été dernier les jeunes nazairiens ont accueilli sur Saint-Nazaire un groupe de jeunes de Saarlouis. Cette année, ils partent en Allemagne.

L'été prochain, l'échange sera ouvert à un nouveau groupe de jeunes.

TARIFS ÉTÉ 2023

QUOTIENT FAMILIAL	460	638 à 831	832 à 1036	1037 à 1297	1298 à 1619	1620 à 2103	+ 2104
SÉJOURS							
11/13 ans (5 jours) *	110	123,25	127,15	156,70	187	218,70	263,75
11/13 ans 13/15 ans (8 jours) *	213,20	238,88	246,48	303,68	362,48	423,84	511,20
13/15 ans (6 jours) *	132	147,90	152,58	188,04	224,40	262,44	316,50

* Séjour ouvert à l'aide VACAF

PRÉ-INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE

Vendredi 7 avril de 18h à 20h à Escalado

49 rue Jean Jaurès - Saint-Nazaire
Se munir de la dernière notification CAF avec quotient et avis d'imposition 2022.

- Téléphone Base 1 - 11/15 ans - 06 07 28 82 15
- Téléphone Base 2 - 11/15 ans - 06 23 67 13 64
- Téléphone séjour - 11/13 ans - 06 23 67 13 61
- Téléphone séjour - 13/15 ans - 06 73 26 31 07
- Téléphone séjour - Chantier de jeunes - 06 23 67 13 67
- Renseignements (pas d'inscription sur ce numéro) - 02 44 73 45 00

Merci de ne pas laisser de message sur les répondeurs.

INSCRIPTION DÉFINITIVE (Réunion début mai)

Remise du dossier d'inscription dûment rempli accompagné de toutes les pièces justificatives et du versement des arrhes.

La non-présence à la réunion famille entraîne la perte de la

Afin de privilégier l'accès à tous, un jeune pourra s'inscrire uniquement sur un séjour. A partir du 19 juin, si des places sont vacantes, il sera alors possible de s'inscrire sur un autre séjour.